

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les résolutions approuvant les projets particuliers suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2024-21 visant à autoriser la construction de deux habitations trifamiliales de structure jumelée aux 2405 à 2415, rue Gamache (lots 6 612 416 et 6 612 417) (district d'Antoinette-Robidoux)	3 juillet 2024 17 juillet 2024
Projet particulier PPVL-2024-22 visant à permettre la transformation d'une habitation bifamiliale à une habitation multifamiliale de 4 logements de structure isolée au 650, rue Saint-Charles Ouest (district de Saint-Charles)	3 juillet 2024 17 juillet 2024
Projet particulier PPVL-2024-23 visant à permettre une habitation bifamiliale de structure isolée au 209, rue Guillaume (district de Saint-Charles)	3 juillet 2024 17 juillet 2024
Projet particulier PPVL-2024-24 visant à autoriser la construction d'une garderie et d'un centre de pédiatrie sociale au 889, chemin du Coteau-Rouge (lots 3 223 822, 3 223 821 et 3 224 702) (district du Coteau-Rouge)	3 juillet 2024 17 juillet 2024
Projet particulier PPVL-2024-25 visant à permettre une habitation multifamiliale de structure isolée comprenant 5 logements au futur 2261, chemin de Chambly (district d'Antoinette-Robidoux)	3 juillet 2024 17 juillet 2024

2. Une copie des résolutions approuvant ces projets particuliers peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 24 juillet 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil